

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-24-0712 du 22/02/2024**

Arrêté du 13 février 2024

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale, au titre de l'année 2024

Date d'application : 01/03/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**



**ARRÊTÉ**

portant affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale, au titre de l'année 2024

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu les demandes de des intéressés.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Les inspecteurs des Finances publiques, dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs divisionnaires des Finances publiques classe normale et affectés en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation			
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
GERVAIS	ISABELLE	000002312730	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	INSP FIP 10 01/06/2023	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CN 02 01/03/2024	01/03/2024
KOBETZ	PHILIPPE	000002304334	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	INSP FIP 10 01/07/2023	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CN 02 01/03/2024	01/03/2024

**Article 2 :** les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence des intéressés sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article- art.18§3 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

**Article 3 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
  - soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.
- En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 FÉVRIER 2024  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE  
 CHEF DE SECTEUR DES A+  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Antoine Magnant, Directeur général par intérim

ISSN 2268-0756